



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
Secrétariat Général-MB/SC

**ARRETE N° 2025/1003
portant délégation de signature**

Madame le Maire de la Ville de Mulhouse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L2122-19

Vu l'arrêté n° 2025/101 du 14 janvier 2025 portant approbation de l'organigramme des services de la Ville de Mulhouse

ARRETE

Article 1 :

En cas d'empêchement de Monsieur Florian COLOM, Adjoint aux finances, de Monsieur Régis OCHSENBEIN, Directeur Général des Services, et de Madame Virginie GARNOIX, Directrice Générale Adjointe, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric SCHIEB, Directeur des Finances, pour signer les documents comptables suivants :

- bordereaux récapitulatifs de mandats de paiement,
- bordereaux récapitulatifs de titres de recettes,
- bordereaux récapitulatifs d'annulation de mandats de paiement et de titres de recettes.

Article 2 :

La délégation de l'article 1 est exercée sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 3 :

Elle prend effet à ce jour et subsiste tant qu'elle n'a pas été rapportée mais prendra fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles l'intéressé en bénéficie.

Article 4 :

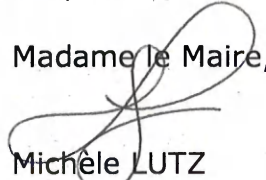
Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés et transmis à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse.

Article 5

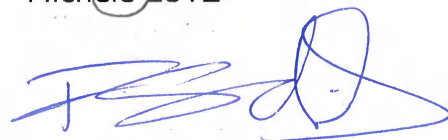
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Mulhouse, le 28 avril 2025

Madame le Maire,


Michèle LUTZ

Spécimen de signature de Monsieur Frédéric SCHIEB :



Spécimen de paraphe de Monsieur Frédéric SCHIEB :



PJ : 1 annexe

Ampliation de l'arrêté transmise par courriel :

- au service Accueil pour publication sous forme électronique sur le site internet de la Ville de Mulhouse,
- à M. Florian COLOM, Adjoint aux finances,
- à M. Régis OCHSENBEIN, Directeur Général des Services,
- à Mme Virginie GARNOIX, Directrice Générale Adjointe,
- au service du contrôle et de la comptabilité centrale,
- à la direction des ressources humaines,
- au service des affaires juridiques,
- au Trésorier Principal de Mulhouse,
- au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Mulhouse.

PASSATION DES MARCHES	Acte de procédure	Personne habilitée				
	MARCHES	jusqu'à 24 999,99 €	de 25 000 € à 39 999,99 €	de 40 000 € à 89 999,99 €	de 90 000 € à 999 999,99 € (FCS) ou 1 999 999,99 € (T)	A partir de 1 000 000 € (FCS) ou à 2 000 000 € (T)
	Validation de besoin et des caractéristiques de la commande (prise en compte du seuil de l'opération ou de la nomenclature pour l'estimation, critères de choix ...)	Les Directeurs de direction ou de projet ou Les Chefs de services ou, sous leur responsabilité, les Responsables d'unité ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les Directeurs de direction ou de projet ou Les Chefs de service ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les Directeurs de direction ou de projet ou Les Chefs de service ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général des Services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Les Directeurs de direction ou de projet	Délibération spécifique du Conseil Municipal
	Consultation d'au moins 3 fournisseurs par lettre de consultation	Les Chefs de service ou, sous leur responsabilité, les Responsables d'unité ou Les Directeurs de direction ou de projet ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les Directeurs de direction ou de projet ou Les Chefs de service ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services			
	Publication des avis d'appel public à la concurrence	Les Chefs de service ou, sous leur responsabilité, les Responsables d'unités ou Les Directeurs de direction ou de projet ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Dirceteur Général des Services	Les Directeurs de direction ou de projet ou Les Chefs de service ou, sous leur responsabilité, les Responsables d'unité ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Service Commande Publique Centrale Déconcentration: les Directeurs de direction ou de projet ou Les Chefs de service, ou sous leur responsabilité, les Responsables d'unité ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Service Commande Publique Centrale pour le Maire ou l'Adjoint délégué ou Le service commande publique déconcentré (dans le respect des seuils) pour le Maire ou l'Adjoint délégué	Le Service Commande Publique Centrale pour le Maire ou l'Adjoint délégué
	Enregistrement et ouverture des plis	Les Chefs de service ou Les Responsables d'unité ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les Chefs de service ou Les Responsables d'unité ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les Directeurs de direction ou de projet ou Les Chefs de service, ou sous leur responsabilité, les Responsables d'unité ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services		
	Confirmation système de notation Rapport d'analyse Lettre de rejet et lettre de complément d'information suite au rejet	Les Chefs de service ou, sous leur responsabilité, les Responsables d'unité ou Les Directeurs de direction ou de projet ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les Directeurs de direction ou de projet ou Les Chefs de service ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les Directeurs de direction ou de projet ou Les Chefs de service ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les Directeurs de direction ou de projet ou Les Chefs de service ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	
	Signature du contrat (devis, marché ...) et notification	Les Chefs de service ou, sous leur responsabilité, les Responsables d'unité ou Les Directeurs de direction ou de projet ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les Directeurs de direction ou de projet ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général des Services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Maire ou l'Adjoint délégué	Après autorisation de signature par une délibération spécifique du conseil municipal, le Maire ou l'Adjoint délégué

Acte de procédure		Personne habilitée			
MARCHES	jusqu'à 24 999,99 €	de 25 000 € à 39 999,99 €	de 40 000 € à 89 999,99 €	de 90 000 € à 999 999,99 € (FCS) ou 1 999 999,99 € (T)	A partir de 1 000 000 € (FCS) ou à 2 000 000 € (T)
EXECUTION DES MARCHES (actes faisant grief)	Signature d'un bon de commande en application d'un marché à bons de commande	Le principe: le signataire du marché Par délégation: les Directeurs de direction ou les Chefs de service ou le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché. Selon le montant du bon de commande:			
		Les Chefs de service ou, sous leur responsabilité les Responsables d'unité ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les Directeurs de direction ou de projet ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général des Services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Maire ou l'Adjoint délégué
	Signature et notification d'ordre de service	Les Chefs de service ou, sous leur responsabilité, les Responsables d'unité ou Les Directeurs de direction ou de projet ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les Directeurs de direction ou de projet ou Les Chefs de service ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les Directeurs de direction ou de projet ou Les Chefs de service ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général des Services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Les Directeurs de direction ou de projet
	Signature et notification d'avenant, décision de poursuivre, prolongation des délais	Les Chefs de service ou, sous leur responsabilité, les Responsables d'unité ou Les Directeurs de direction ou de projet ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les Directeurs de direction ou de projet ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général des Services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Maire ou l'Adjoint délégué
	Décision d'admission, de réception, d'ajournement, de rejet, d'admission avec réfaction	Les Chefs de service ou, sous leur responsabilité, les Responsables d'unité ou Les Directeurs de direction ou de projet ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les Directeurs de direction ou de projet ou Les Chefs de service ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général des Services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Maire ou l'Adjoint délégué
	Mise en demeure, résiliation du contrat Décision de reconduction, décision d'affermissement, Exonération de pénalités	Les Chefs de service ou, sous leur responsabilité les Responsables d'unité ou Les Directeurs de direction ou de projet ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les Directeurs de direction ou de projet ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général des Services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Maire ou l'Adjoint délégué
VALIDATION DES PIECES JUSTIFICATIVES DE PAIEMENT	Vérification du calcul exact (prix unitaire, quantité, prix total, rabais, ristourne, pénalités, prime éventuelle, etc...)	Les référents comptables quelque soit le seuil, sauf si le service décide de mettre en place une procédure interne.			
	Certification du service fait: vérification de la conformité de la prestation ou de la livraison par rapport à la commande (qualité, quantité, etc...)	Les personnes réceptionnant la livraison ou la prestation quelque soit le seuil, sauf si le service décide de mettre en place une procédure interne.			
	Signature des bordereaux récapitulatifs de mandats de paiement, bordereaux récapitulatifs de titres de recettes, bordereaux récapitulatifs d'annulation de mandats de paiement et de titres de recettes	Le Maire ou l'Adjoint délégué aux finances Le Directeur Général des Services ou Le Directeur Général Adjoint du Pôle Ressources et Moyens ou Le Directeur des Finances			

Les signataires figurant dans le présent tableau sont mentionnés par ordre de priorité, selon l'organisation du pôle ou en cas d'empêchement du signataire prioritaire.